Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D01DG_DE25-DE

Direction de l'Administration Générale et de la Citoyenneté
MP

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que : *« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante ».*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGÈRES ILLE ET VILAINE

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:40:22+01:00